



REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2012-2013

Adresse postale :

Parlez-vous français ? Inc.
P.O. Box 610
New Providence, NJ 07974

Adresse géographique des cours :

Morristown Unitarian Fellowship
21 Normandy Heights Road
Morristown, NJ 07960

St. James' Episcopal Church
581 Valley Road
Montclair, NJ 07043

Administration contacts :

Anouk Long
anouk.long@parlez-vous-francais.com
Tél. : (201) 232 7864

Kahina Hadim
kahina.hadim@parlez-vous-francais.com
Tél : (201)736-4182

Christiane Agkpo (Montclair)
christiane.agkpo@parlez-vous-francais.com
Tel : (917) 597 9117

CHAPITRE I – Admission, droits d’inscription et paiement

1.1 Admissions

PVF est une association sans but lucratif dont le but est d'enseigner le français aux enfants de famille francophones établies dans le New Jersey. PVF bénéficie du soutien des autorités françaises à travers le programme d'aide à la consolidation du français langue maternelle, (FLAM).

PVF est ouvert à tout enfant francophone ou francophile sans distinction de couleur, race, croyance, origine nationale ou ethnique.

Les programmes enseignés suivent, dans la mesure du possible, ceux de l'Éducation Nationale française tout en répondant aux besoins spécifiques d'enfants scolarisés dans le système américain.

1.2 Inscriptions

Les candidatures sont examinées individuellement. Tout candidat passe préalablement un entretien de façon à évaluer son niveau de langue avec l'enseignante de la classe concernée. A l'issue de cette évaluation et dans la mesure des places disponibles, l'enfant est inscrit dans la section qui convient le mieux à son niveau de français et à son âge.

Un acompte provisionnel de 200 \$ par enfant est demandé à l'inscription. Cette somme n'est pas remboursable mais est déduite du paiement du dernier trimestre, en avril.

PVF se réserve le droit d'annuler une classe en cas de trop faible participation (moins de 4 enfants). Dans ce cas, l'acompte de 200 \$ sera remboursé.

1.3 Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont réglables en trois paiements, à la fin des mois d'août, de décembre et de mars. Une facture est envoyée par courriel.

Les élèves dont les droits de scolarité n'ont pas été acquittés dans les délais impartis ne sont pas autorisés à suivre les cours tant que leur situation n'est pas régularisée. Une majoration de \$25 est appliquée à tout paiement en retard de plus de 10 jours, \$50 pour un délai de paiement de plus de 20 jours. Tout chèque retourné par la banque entraîne une pénalité de \$35.

Les familles ayant plus de deux enfants inscrits ont droit à une réduction de 10% sur la scolarité du deuxième enfant et de 15% sur celle des enfants suivants. Nous offrons également un tarif préférentiel pour les inscriptions AVANT le 30 juin 2012. Veuillez noter que les réductions ne sont accordées que si les parents ne reçoivent aucune aide financière extérieure (d'un gouvernement, employeur ou de tout autre organisme) pour la scolarité de leurs enfants. La demande doit être faite par écrit à l'inscription.

Les absences ne sont pas remboursées. Le départ définitif d'un élève en cours d'année ne donne pas lieu au remboursement de ses droits d'inscription. L'acompte provisionnel n'est pas remboursé. En cas d'interruption de la scolarité, merci d'avertir l'administration de PVF au minimum 15 jours avant la date de départ de l'élève.

CHAPITRE II - Fréquentation et obligations scolaires

2.1 Calendrier et horaires des cours

Se reporter à notre site Internet pour consulter le calendrier et les horaires de chaque classe : www.parlez-vous-francais.com/

Merci d'accompagner votre enfant à la porte de sa classe et de le récupérer à la sortie, ne laissez pas votre enfant seul à l'école ou sur le parking.

En cas d'intempéries (neige abondante, tempêtes, routes inondées, etc.), PVF n'assure pas les cours. Les parents sont avertis par téléphone et/ou par e-mail. Au-delà de deux cours annulés, des cours de rattrapage sont organisés en fin d'année.

2.2 Fréquentations des locaux

PVF loue certaines salles de classe, les autres ne sont pas à notre disposition. Les enfants accompagnant leurs frères et/ou sœurs en classe mais ne suivant pas de cours ne sont pas admis à rester jouer dans le bâtiment. Seuls sont autorisés à attendre la fin des classes dans la bibliothèque du rez-de-chaussée les parents d'élèves non accompagnés d'enfants. Ils peuvent lire ou travailler en attendant la fin des cours.

Les parents sont par ailleurs financièrement responsables des dégradations matérielles volontaires ou involontaires occasionnées par leur enfant dans les locaux de PVF.

2.3 Retards

La ponctualité est une marque de respect. Les retards perturbent le bon déroulement des cours. Les portes des classes ferment au plus tard 10 minutes après l'heure du début des cours.

2.4 Absences

Les parents sont tenus d'informer PVF en cas d'absence de courte ou de longue durée dès qu'ils en ont connaissance. Les absences ne sont pas remboursées. En cas de maladie, merci de prévenir par téléphone Anouk Long, Kahina Hadim ou Christiane Agkpo avant midi le jour du cours.

En cas d'absence prolongée, des devoirs de rattrapage seront proposés.

CHAPITRE III – Vie scolaire

3.1 Devoirs

Les enfants ont des devoirs à faire à la maison; un travail indispensable pour fixer et approfondir les acquis de cours qui n'ont lieu qu'une fois par semaine. Ces devoirs constituent aussi un pont entre PVF et la famille. Pour ces raisons, le rôle des parents est inestimable : nous comptons sur vous pour superviser la réalisation de ces devoirs - de façon régulière et continue - et pour les vérifier après les cours. La maîtresse n'aura pas toujours l'occasion de les vérifier un à un et optera souvent pour une correction au tableau par les élèves eux-mêmes afin de pouvoir consacrer plus de temps à la progression des cours.

Les devoirs étant conséquents, nous conseillons vivement aux parents de les faire faire en plusieurs jours.

3.2 Bibliothèque

La bibliothèque dispose maintenant de plus de 1800 titres pour tous les âges : livres, magazines et bandes dessinées en français. Pendant le cours, chaque élève se voit proposer par l'enseignante un livre à emprunter. Les livres doivent être rendus la semaine suivante. Tout livre « perdu » ou non retourné doit être remboursé à sa valeur neuve. Les retards répétitifs sont aussi pénalisés financièrement.

Les parents désirant emprunter des livres supplémentaires pour leurs enfants sont invités à se présenter à Anouk Long pour prendre rendez-vous à la bibliothèque durant les horaires des cours.

3.3 Outils pédagogiques

Les manuels d'apprentissage ainsi que les livres de lecture suivie sont prêtés aux élèves et restent la propriété de PVF.

Les élèves doivent en faire bon usage et les rendre en bon état.

Tout manuel ou livre égaré ou abîmé au-delà d'un usage normal sera facturé aux parents.

3.4 Passage en classe supérieure

Les élèves sont régulièrement évalués au cours de l'année. Ces évaluations sont envoyées aux parents afin qu'ils en prennent connaissance et puissent en discuter avec l'enseignant lors des réunions parents-enseignant. A la fin de l'année l'enseignant recommandera le niveau de placement pour l'année suivante. Il pourra demander qu'un niveau soit répété ou que l'enfant soit orienté vers une classe de français langue seconde.

3.5 Respect

Adultes et enfants se doivent un respect mutuel. Les enseignants s'interdisent tout comportement qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille. Tout propos ou geste injurieux ou diffamatoire de la part des adultes ou des enfants est interdit. Par ailleurs un respect des locaux et du matériel est indispensable.

Parents et enfants s'engagent à ne pas proférer de commentaires outrageux ou faux sur PVF, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés ou ses bénévoles.

3.6 Discipline

Pour réduire les comportements indésirables, PVF prône un climat de classe positif, l'éloge des comportements appropriés et le développement de la discipline personnelle.

Dans les classes maternelles, A1 et A2, de façon exceptionnelle, lorsque le comportement d'un élève risque d'être dangereux pour lui-même ou pour les autres, il est permis aux enseignantes de l'isoler de ses camarades sur une « chaise qui calme », momentanément et sous surveillance.

Dans les classes primaires (à partir de A3) et secondaires, chaque élève signe un contrat de discipline détaillant les règles et obligations à respecter afin de permettre le bon déroulement des cours.

Ce contrat est cosigné par ses parents qui s'engagent à venir récupérer leur enfant en cas de manquements graves et répétés aux règles mentionnées.

3.7 Exclusion

Lorsque le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe, une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée après réunion de l'équipe éducative. PVF se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout élève dont le comportement en classe nuit aux autres élèves et au bon fonctionnement des cours. Dans le cas d'une exclusion définitive, les frais de scolarité sont remboursés au prorata, à l'exception de l'acompte initial de 200 \$.

CHAPITRE IV - Tenue vestimentaire, santé et sécurité

4.1 Tenue vestimentaire

Les enfants doivent venir à PVF dans une tenue propre, confortable et décente, avec notamment :

- des chaussures fermées tenant aux pieds, pas de tongs
- des vêtements adaptés à toutes les activités scolaires.

4.2 Santé

Les élèves doivent avoir leurs vaccinations à jour.

Les enfants malades ne sont pas admis à PVF. Le personnel de PVF ne peut administrer de médicaments. Les familles doivent signaler sans retard toute maladie contagieuse.

Si un enfant tombe malade en classe, un des parents ou toute personne autorisée est tenue de venir le chercher dans les plus brefs délais. En cas d'accident grave, l'élève est conduit à l'hôpital le plus proche par les services d'urgence. Les parents doivent compléter et signer le formulaire de décharge médicale situé à la fin du formulaire d'inscription.

PVF ne peut pas accueillir en classe un enfant présentant des lentes ou des poux. L'élève est réadmis après traitement et disparition des poux et/ou lentes.

4.3 Sécurité

Par mesure de sécurité, certaines sucreries (sucettes, chewing-gum, bonbons durs, etc.) et objets dangereux (stylo pointu, couteau) sont interdits à PVF. Les bijoux sont fortement déconseillés, PVF déclinant toute responsabilité en cas de perte d'un objet de valeur. Les jeux violents, les lancers d'objets ou de boules de neige sont interdits.

Il est important de ne pas laisser vos enfants sans surveillance sur le parking ou l'aire de jeux avant ou après les classes.

4.4 Parking

Veuillez ne pas garer vos voitures aux emplacements réservés au personnel de l'église, et à n'utiliser le stationnement devant la porte d'entrée que de manière exceptionnelle. L'entrée du bâtiment doit être libre et dégagée à tout moment afin de permettre l'accès des personnels de secours en cas d'urgence.

CHAPITRE V – Evénements

5.1 Fêtes

PVF organise deux fêtes par an : une en décembre, l'autre en juin. À cette occasion, les élèves préparent un spectacle et les parents sont invités à aider à la composition du buffet. Diverses animations sont proposées : jeux, invités spéciaux, vente de livres, etc.

5.2 Foire aux livres

PVF accueille en novembre une foire aux livres de langue française dont une partie des bénéfices est reversée à PVF. Chaque année, nous proposons aussi jeux et jouets d'occasion, films vidéos, livres pour adultes et bandes dessinées. Vos dons sont les bienvenus.

5.3 Ateliers divers

PVF essaie de proposer différents ateliers artistiques: théâtre, musique ainsi que des cours de cuisine pour enfants. Nous voudrions élargir et diversifier nos ateliers– merci de nous dire si vous pourriez participer comme animateur ou s'il y a des activités que vous souhaiteriez que nous ajoutions. Nous avons tellement de talents dans la communauté francophone du NJ – pourquoi ne pas partager vos passions et votre savoir-faire ?

5.4 Camps d'été

PVF organise des camps d'été en juillet et en août, d'une durée d'une semaine et encadrés par les enseignantes de PVF. Chaque camp s'organise autour d'un thème particulier : théâtre, dessins, travaux manuels, etc. Les programmes détaillés sont disponibles à partir du mois de mars sur le site Internet de PVF.

CHAPITRE VI – Communication entre les familles et les enseignants

6.1 Durant l'année scolaire

Une bonne communication entre parents, enseignantes et l'administration de PVF est essentielle. En cas de question ou de problème, PVF invite les parents à en parler immédiatement à la personne concernée. En revanche, les parents doivent veiller à ne pas perturber le début des cours : s'ils souhaitent discuter avec une enseignante, ils doivent le faire après les cours, en la prévenant ou en prenant rendez-vous avec elle.

6.2 E-mails

PVF communique essentiellement par courriel. Merci de répondre promptement à nos messages et de signaler tout changement de situation familiale (adresse, courriel, numéros de téléphone, etc.)

Les enseignantes sont joignables par courriel :

Danielle Aké	danielle.ake@parlez-vous-francais.com
Sophie Blavet	sophie.blavet@parlez-vous-francais.com
Caroline Clark	caroline.clark@parlez-vous-francais.com
Pauline Gianviti Lartigue	pauline.lartigue@parlez-vous-francais.com
Djamila Lasfer	djamila.lasfer@parlez-vous-francais.com
Katie Moore	katie.moore@parlez-vous-francais.com
Kareen Obydol-Alexandre	kareen.obydol-alexandre@parlez-vous-francais.com
Valérie Muir	valerie.muir@parlez-vous-francais.com
Nadine Quatorze	nadine.quatorze@parlez-vous-francais.com

6.3 Bulletin d'information

PVF publie chaque trimestre une « Ribambelle de Nouvelles », envoyée par courriel, elle présente un résumé des activités réalisées en classes, des photos ainsi que les annonces des prochains événements.

6.4 Rencontres parents - professeurs

Elles ont lieu deux fois par an : en novembre et fin avril. Bien qu'il soit préférable que parents et enseignants se rencontrent, une conversation téléphonique peut-être organisée en cas d'empêchement. Un bilan écrit détaillant les progrès de l'enfant sera remis aux parents.

CHAPITRE VII – Dispositions finales

Nous nous engageons à apporter à votre enfant instruction, réconfort, amour et humour, dans le meilleur environnement possible pour répondre à ses besoins émotionnels, physiques et intellectuels. L'administration de PVF est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous.

PVF n'existe que grâce au travail de ses fondatrices et de parents bénévoles; nous avons besoin de vous ! Nous recherchons de l'aide dans les domaines suivants : conseiller juridique, mise à jour du site internet, bibliothèque, création d'ateliers. Merci de nous communiquer les postes auxquels vous pourriez collaborer.